



Environnement  
Canada

Environment  
Canada

[www.ec.gc.ca](http://www.ec.gc.ca)



---

# Plan de conservation de la sauvagine du Québec, 2011 – Sommaire

---

Christine Lepage, Daniel Bordage, Diane Dauphin,  
François Bolduc et Benoît Audet

---

Région du Québec

---

Service canadien de la faune  
Série de rapports techniques numéro 532

Canada 

**PDF**

N° de catalogue CW66-228/2-2015F-PDF

ISBN: 978-0-660-03737-0

À moins d'avis contraire, il est interdit de reproduire le contenu de cette publication, en totalité ou en partie, à des fins de diffusion commerciale sans avoir obtenu au préalable la permission écrite de l'administrateur du droit d'auteur d'Environnement Canada. Si vous souhaitez obtenir du gouvernement du Canada les droits de reproduction du contenu à des fins commerciales, veuillez demander l'affranchissement du droit d'auteur de la Couronne en communiquant avec :

Environnement Canada  
Informathèque  
10, rue Wellington, 23<sup>e</sup> étage  
Gatineau (Québec) K1A 0H3  
Téléphone : 819-997-2800  
Ligne sans frais : 1-800-668-6767 (au Canada seulement)  
Télécopieur : 819-994-1412  
ATS : 819-994-0736  
Courriel : [enviroinfo@ec.gc.ca](mailto:enviroinfo@ec.gc.ca)

Photos : © Environnement Canada

© Sa Majesté la Reine du chef du Canada, représentée par la ministre de l'Environnement, 2015

Also available in English

# Plan de conservation de la sauvagine du Québec, 2011 – Sommaire

Lepage, C., D. Bordage, D. Dauphin, F. Bolduc et B. Audet. 2015. *Plan de conservation de la sauvagine du Québec, 2011*. Série de rapports techniques n° 532, Service canadien de la faune, Environnement Canada, région du Québec, Québec. xiii + 233 pages.

## 1. Introduction

### 1.1 Contexte

Les oiseaux représentent certainement une des composantes les plus visibles de la biodiversité de l'Amérique du Nord. La biodiversité aviaire contribue activement au fonctionnement des écosystèmes, non seulement en tant que maillon essentiel de la chaîne alimentaire, mais aussi en raison du rôle qu'elle joue dans le contrôle biologique, la pollinisation, la dissémination des graines, etc. Ainsi, de par leur rôle écologique, leur visibilité, l'étendue et la diversité de leur territoire, les oiseaux sont de bons indicateurs de la santé des écosystèmes. Enfin, les oiseaux jouent également des rôles socioéconomique et culturel (récolte sportive, observation, alimentation, etc.).

L'Initiative de conservation des oiseaux de l'Amérique du Nord (ICOAN) a été signée en 1999 entre le Canada, les États-Unis et le Mexique. L'objectif de cette initiative est de conserver la diversité et l'abondance de tous les oiseaux de l'Amérique du Nord, en renforçant l'efficacité des initiatives de conservation des oiseaux en cours et à venir, en améliorant la coordination des efforts à différentes échelles géographiques ou politiques et en s'appuyant sur des données scientifiques fiables et des programmes de gestion efficaces. L'ICOAN intègre et coordonne les initiatives de conservation pour les quatre groupes d'oiseaux (la sauvagine, les oiseaux de rivage, les oiseaux aquatiques et les oiseaux terrestres) en utilisant les régions de conservation des oiseaux (RCO) comme cadre de référence spatiale et unité de planification de la conservation.

De par son mandat légal pour la conservation des oiseaux migrateurs, Environnement Canada (EC) joue un rôle de premier ordre au sein de l'ICOAN. C'est la raison pour laquelle en 2003, le Service canadien de la faune d'EC au Québec (SCF) a élaboré un plan d'action quinquennal (2003-2008) afin d'établir une base solide pour la mise en œuvre de l'ICOAN dans la province (Bélanger et coll. 2003). On peut lire dans ce plan d'action que l'assise biologique est la première des grandes étapes de réalisation de l'ICOAN et que « le succès de l'atteinte des objectifs de l'ICOAN repose en grande partie sur la réalisation de plans de conservation internationaux, nationaux et régionaux, pour les quatre groupes d'oiseaux ». On y ajoute que « ces plans serviront à identifier les priorités biologiques (espèces et zones géographiques prioritaires), les menaces courantes et les stratégies de conservation ». On termine la description de l'assise biologique en précisant que les besoins en matière d'acquisition de connaissances et de suivi des populations seront déterminés (Bélanger et coll. 2003). C'est dans ce contexte que prend son essence le présent *Plan de conservation de la sauvagine du Québec, 2011*.

Le *Plan de conservation de la sauvagine du Québec, 2011* s'adresse à tous ceux qui sont concernés par la conservation de la sauvagine, dont :

- les responsables gouvernementaux de la conservation de la faune et les responsables de la planification et du développement des ressources et du territoire;
- les promoteurs de projet, les consultants en biologie et les intervenants du processus d'évaluation environnementale;

- les intervenants d'organismes non gouvernementaux en environnement;
- les scientifiques et les bénévoles associés à des projets de recherche, d'aménagement et de surveillance de la sauvagine;
- les chasseurs, les Autochtones et les citoyens qui veulent en apprendre davantage et souhaitent intervenir de façon concrète dans la conservation de la sauvagine au sein de leur communauté.

## **1.2 Objectif du *Plan de conservation de la sauvagine du Québec, 2011***

Les objectifs spécifiques du *Plan de conservation de la sauvagine du Québec, 2011* sont les suivants :

- déterminer les espèces prioritaires pour chacune des RCO;
- établir des objectifs de population pour les espèces prioritaires;
- évaluer les enjeux et les besoins des espèces prioritaires;
- établir des objectifs de conservation mesurables pour aider à conserver les espèces ou groupes prioritaires;
- recommander des actions à prendre pour la conservation des espèces prioritaires;
- identifier les types d'habitat où des mesures de conservation seraient le plus pertinent.

Les informations que contient ce plan visent à guider les initiatives québécoises en matière de conservation de la sauvagine, afin de créer une véritable synergie de toutes les actions de conservation, notamment celles entreprises dans le cadre :

- des plans de conservation des autres groupes d'oiseaux, soit les oiseaux terrestres, les oiseaux aquatiques (autres que la sauvagine) et les oiseaux de rivage;
- des activités du gouvernement du Québec, d'organisations non gouvernementales en environnement, d'entreprises privées et de particuliers;
- des programmes à l'échelle continentale, entre autres ceux du Plan nord-américain de gestion de la sauvagine (PNAGS) et de l'ICOAN.

Il est important de souligner que le *Plan de conservation de la sauvagine du Québec, 2011* n'est pas une fin en soi, mais s'inscrit plutôt dans un processus continu. Ainsi, ce plan de conservation évoluera en fonction de l'avancement de nos connaissances, de l'état de l'environnement et de celui des populations d'oiseaux, selon l'idéologie de la gestion évolutive; cette gestion évolutive « doit être reconnue dès le début de la planification biologique afin que les imprévus soient vite détectés et considérés comme des opportunités d'apprentissage » (Bélangier et coll. 2003). De plus, nous suggérons de réévaluer sur une base régulière la situation des populations d'espèces prioritaires par rapport aux objectifs établis dans le présent document.

Enfin, mentionnons que les auteurs du *Plan de conservation de la sauvagine du Québec, 2011* proposent des recommandations d'action relatives aux enjeux soulevés pour la sauvagine, sans égards aux champs de compétence des intervenants concernés. Il appartient aux divers acteurs d'adapter lesdites actions en fonction des leurs ou de s'en inspirer pour agir dans la mesure de leur capacité. En aucun cas les auteurs souhaitent interférer avec les activités, rôles et responsabilités des intervenants concernés par la gestion et la protection de la sauvagine et de ses habitats; au contraire, EC veut simplement fournir les informations nécessaires à tous et chacun pour mettre l'épaule à la roue dans la conservation de ce groupe d'oiseaux.

## 2. Méthodologie

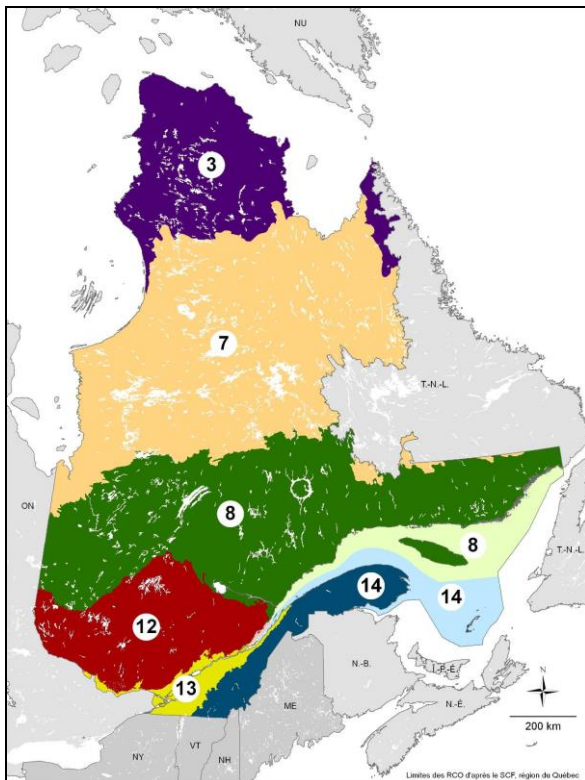
### 2.1 Régions de conservation des oiseaux

L'ICOAN privilégie la « région de conservation des oiseaux » (RCO) comme unité de référence spatiale pour faciliter la planification de la conservation des oiseaux.

Au Québec, du sud au nord, les RCO présentes sont les suivantes (figure 2) :

- la Plaine du Saint-Laurent et des lacs Ontario et Érié (RCO 13; objet du chapitre 4 du présent document);
- la Forêt septentrionale de l'Atlantique (RCO 14; chapitre 5);
- la Forêt boréale mixte (RCO 12; chapitre 6);
- la Forêt boréale coniférienne (RCO 8; chapitre 7);
- la Taïga du Bouclier et plaines hudsoniennes (RCO 7; chapitre 8);
- la Plaine et cordillère arctiques (RCO 3; chapitre 9).

**Figure 2.** Régions de conservation des oiseaux au Québec



Le *Plan de conservation de la sauvagine du Québec, 2011* propose donc une analyse des espèces de sauvagine pour chacune des six RCO présentes dans la province. Les chapitres 4 à 9 du présent document sont consacrés au portrait des RCO, et comportent les éléments suivants pour chaque RCO : la description générale du paysage, les espèces de sauvagine présentes et l'utilisation qu'elles font de la RCO, les enjeux auxquels fait face la sauvagine, les espèces de sauvagine prioritaires et, finalement, les objectifs de conservation et les actions proposées pour les espèces de sauvagine prioritaires.

## **2.2 et 2.3 Sources des données, calculs des objectifs et des effectifs**

Ces deux sections dressent la liste des bases de données utilisées et les méthodes choisies pour calculer les effectifs de chaque espèce présente, par saison, dans chaque RCO.

## **2.4 Utilisation des RCO par la sauvagine**

Dans les sections intitulées « Utilisation de la RCO par la sauvagine », seules les espèces qui sont régulières y sont listées. Une espèce dite « régulière » se définit comme suit : espèce présente chaque année dans la RCO, au moment de l'année concerné (migration, nidification, mue ou hivernage). Par exemple, bien que selon Études des populations d'oiseaux du Québec (ÉPOQ), des Fuligules milouinans aient déjà niché occasionnellement (soit en 1994, 2000 et 2003) dans la RCO 13, cette espèce ne figure pas dans la liste des espèces qui nichent régulièrement dans cette RCO (voir la section 4.3.2).

Pour les espèces traitées dans les tableaux des RCO, en plus des espèces « régulières », nous avons ajouté les espèces qui ont un statut « occasionnel » (espèce observée tous les 2 à 5 ans), « exceptionnel » (espèce peut ne pas être observée pendant plusieurs années) ou « probable » (équivalents-couples observés au moment de la nidification), afin de colliger le plus d'information possible à l'échelle de la RCO. Les espèces dans les tableaux sont listées en ordre décroissant d'effectifs en période de nidification pour les espèces qui présentent un effectif, puis en ordre phylogénétique pour les autres espèces nicheuses (oui, occasionnel, exceptionnel ou probable), et enfin, en ordre phylogénétique pour les non nicheurs (non).

## **2.5 Sélection des espèces prioritaires**

Un des principaux objectifs de ce plan de conservation consiste en la détermination des espèces de sauvagine prioritaires pour chaque RCO au Québec, et ce, afin de focaliser les actions de conservation. Il faut savoir que divers exercices de priorisation des espèces ont déjà été menés depuis les débuts de l'ICOAN. Ainsi, des réunions internationales (Canada et États-Unis) ont eu lieu en 2001 et 2002 pour commencer la planification de la conservation dans les RCO 13 et 14 (Bélanger et coll. 2003), et des exercices de priorisation furent alors tentés à l'échelle des RCO (échelle régionale). Cependant, les compilations des données n'avaient, pour la plupart, pas encore été faites à cette fin, et la priorisation qui en est résulté était principalement fondée sur les avis d'experts. Depuis, le PNAGS a fait son propre exercice de priorisation (échelle continentale) dans le plan stratégique de 2004 (North American Waterfowl Management Plan 2004) et le Plan conjoint des habitats de l'Est (PCHE) a également conduit un exercice similaire (échelle québécoise « sous-régionale »; Plan conjoint des habitats de l'Est 2007).

Il appert donc délicat de présenter une nouvelle priorisation des espèces de sauvagine pour les RCO présentes au Québec, mais l'analyse complète des données du SCF permet d'arriver à une liste d'espèces prioritaires appuyée par une interprétation, en grande partie objective, de données scientifiques comparables d'une RCO à l'autre. Nous croyons surtout qu'il est important de tenir compte de toutes les particularités (abondance, tendance, menaces, etc.) des espèces à l'échelle du Québec, afin de prioriser les espèces correctement. Dans un premier temps, nous avons fondé notre priorisation sur un exercice objectif (neuf critères), et dans un second temps, nous avons révisé, de façon subjective (avis d'experts), la priorisation obtenue.

## **2.6 Détermination des objectifs et des actions de conservation**

Une fois les espèces prioritaires établies, nous avons déterminé un objectif de conservation pour chacune d'elles ou encore pour un groupe d'espèces qui présentaient les mêmes besoins et préoccupations. En général, la détermination de l'objectif repose sur le moment de la présence de l'espèce dans la RCO. Ainsi, l'objectif de conservation peut se rapporter à un objectif d'effectifs nicheurs à atteindre (p. ex. Harle couronné dans la RCO 12), à un objectif d'effectifs hivernant à atteindre (p. ex. Eider à duvet *borealis* dans la RCO 8), ou encore, au maintien de l'intégrité écologique de sites de migration (p. ex. zosteraies pour la Bernache cravant dans la RCO 14) et au maintien de zones d'alimentation utilisées en migration (p. ex. Fuligule milouinan et Petit Fuligule dans la RCO 13). Pour certaines espèces prioritaires, l'objectif est d'instaurer un suivi des effectifs nicheurs (p. ex. Arlequin plongeur dans la RCO 7), car leur nombre est, à la base, inconnu.

Les actions de conservation ont été déterminées selon l'expertise de plusieurs biologistes du SCF et de Sciences et technologie d'EC (SetT), et bon nombre de plans de gestion (p. ex. Arlequin plongeur et Garrot d'Islande), de plans d'action (p. ex. Grande Oie des neiges) et de plans stratégiques (p. ex. Plan conjoint sur le Canard noir [PCCN], Plan conjoint des canards de mer [PCCM] et Plan conjoint des oies de l'Arctique [PCOA]) ont également été consultés à cet effet. Il est important de noter que la liste d'actions sous chaque objectif n'est pas exhaustive, mais qu'elle se concentre principalement sur les actions les plus prioritaires et sur les actions dont il est possible d'envisager la réalisation.

## **3. Principaux enjeux relatifs à la conservation de la sauvagine**

Le chapitre 3 présente les principaux enjeux touchant la sauvagine, les impacts environnementaux imputables à ces enjeux et des recommandations d'atténuation des impacts. Nous ne prétendons pas présenter ici une liste exhaustive de tous les enjeux, car nous nous en sommes tenus aux plus importants à notre avis. Certains de ces enjeux sont repris dans le texte relatif à chaque RCO, dans la mesure où nous avons pu apporter un complément d'information régionale et fournir des caractéristiques et des statistiques à l'échelle de la RCO.

## 4. Plaine du Saint-Laurent et des lacs Ontario et Érié (RCO 13)

### 4.3 Utilisation de la RCO 13 par la sauvagine

#### 4.3.1 Migration

Pendant la période des migrations, on estime qu'il passe jusqu'à 2 300 000 oies, bernaches, cygnes et canards dans la RCO 13 (tableau 2).

#### 4.3.2 Nidification

La RCO 13 serait l'hôte de près de 43 500 couples nicheurs (tableau 2).

#### 4.3.3 Mue

Nous n'avons que des informations fragmentaires en ce qui concerne l'utilisation de la RCO 13 par les espèces en mue.

#### 4.3.4 Hivernage

La RCO 13 accueillerait plus de 9 000 individus hivernants (tableau 2).

### 4.4 Espèces prioritaires de la RCO 13

Priorité élevée	Priorité moyenne
Canard noir : objectif 2 Sarcelle à ailes bleues : objectif 3	Bernache cravant : objectif 4 Bernache du Canada (pop. de l'Atlantique) : objectif 5 Canard branchu : objectif 6 Fuligule milouinan : objectif 7 Petit Fuligule : objectif 7 Oie des neiges : objectif 8

Gestion particulière
Bernache du Canada (pop. <i>résidente</i> ) : objectif 9 Oie des neiges : objectif 8

### 4.5 Objectifs de conservation et actions recommandées pour les espèces prioritaires de la RCO 13

Soixante-quinze (75) actions, regroupées en cinq volets (suivi et inventaires; acquisition de connaissance; surveillance active; pratiques durables et respectueuses; intervention sur l'habitat), sont proposées pour les espèces prioritaires de sauvagine de la RCO 13. Pour en prendre connaissance, veuillez consulter le document intégral.



## 5. Forêt septentrionale de l'Atlantique (RCO 14)

### 5.3 Utilisation de la RCO 14 par la sauvagine

#### 5.3.1 Migration

En migration, on estime qu'il passe jusqu'à 1 800 000 oies, bernaches et canards dans la RCO 14 (tableau 3).

#### 5.3.2 Nidification

La RCO 14 serait l'hôte de près de 70 000 couples nicheurs (tableau 3).

#### 5.3.3 Mue

Bien que l'information présentée ici ne soit pas exhaustive, nous désirons tout de même souligner l'importance de la RCO 14 pour certaines espèces à cette période importante, voire cruciale, de leur cycle annuel.

#### 5.3.4 Hivernage

La RCO 14 accueillerait plus de 77 000 individus hivernants (tableau 3).

### 5.4 Espèces prioritaires de la RCO 14

Priorité élevée	Priorité moyenne
Eider à duvet ( <i>dresser</i> ) : objectif 2	Garrot d'Islande : objectif 5
Canard noir : objectif 3	Bernache cravant : objectif 6
Arlequin plongeur : objectif 4	Bernache du Canada (pop. de l'Atlantique Nord) : objectif 7
	Bernache du Canada (pop. de l'Atlantique) : objectif 7
	Harle huppé : objectif 8
	Macreuse à bec jaune : objectif 9
	Macreuse à front blanc : objectif 9
	Harelde kakawi : objectif 8

### 5.5 Objectifs de conservation et actions recommandées pour les espèces prioritaires de la RCO 14

Soixante (60) actions, regroupées en cinq volets (suivi et inventaires; acquisition de connaissance; surveillance active; pratiques durables et respectueuses; intervention sur l'habitat), sont proposées pour les espèces prioritaires de sauvagine de la RCO 14. Pour en prendre connaissance, veuillez consulter le document intégral.

## 6. Forêt boréale mixte (RCO 12)

### 6.3 Utilisation de la RCO 12 par la sauvagine

#### 6.3.1 Migration

La RCO 12 accueillerait plus de 900 000 individus migrateurs (tableau 4).

#### 6.3.2 Nidification

La RCO 12 héberge près de 180 000 couples nicheurs (tableau 4).

#### 6.3.3 Mue

Nous n'avons que très peu d'indices à propos des espèces qui mueraient dans la RCO 12. Cependant, étant donné que cette RCO comporte quelques grands plans d'eau et réservoirs, en plus d'un secteur de l'estuaire moyen du Saint-Laurent, il y a lieu de croire que des oies et d'autres espèces de canards muent certainement sur ce territoire.

#### 6.3.4 Hivernage

La RCO 12 accueillerait près de 2 000 individus hivernants (tableau 4).

### 6.4 Espèces prioritaires de la RCO 12

Priorité élevée	Priorité moyenne
Canard noir : objectif 2	Garrot à œil d'or : objectif 4
Garrot d'Islande : objectif 4	Canard branchu : objectif 4
Harle couronné : objectif 4	

### 6.5 Objectifs de conservation et actions recommandées pour les espèces prioritaires de la RCO 12

Vingt-six (26) actions, regroupées en cinq volets (suivi et inventaires; acquisition de connaissance; surveillance active; pratiques durables et respectueuses; intervention sur l'habitat), sont proposées pour les espèces prioritaires de sauvagine de la RCO 12. Pour en prendre connaissance, veuillez consulter le document intégral.

## 7. Forêt boréale coniférienne (RCO 8)

### 7.3 Utilisation de la RCO 8 par la sauvagine

#### 7.3.1 Migration

Au cours des périodes de migration, on estime qu'il passe plus de 3 000 000 oies et canards dans la RCO 8 (tableau 5).

### 7.3.2 Nidification

La RCO 8 serait l'hôte de près de 390 000 couples nicheurs (tableau 5).

### 7.3.3 Mue

Malgré notre manque de connaissances chez les espèces de sauvagine en général à ce stade de leur cycle annuel, quelques informations relatives aux oiseaux qui fréquentent régulièrement la RCO 8 pour y muer sont présentées.

### 7.3.4 Hivernage

La RCO 8 hébergerait plus de 93 000 individus pendant la période hivernale (tableau 5).

## 7.4 Espèces prioritaires de la RCO 8

Priorité élevée	Priorité moyenne
Garrot d'Islande : objectif 2	Arlequin plongeur : objectif 6
Canard noir : objectif 3	Macreuse à front blanc : objectif 7
Eider à duvet ( <i>dresseri</i> ) : objectif 4	Bernache du Canada (pop. de l'Atlantique Nord) : objectif 8
Harle couronné : objectif 5	Bernache du Canada (pop. de l'Atlantique) : objectif 8
	Garrot à œil d'or : objectif 5
	Sarcelle à ailes bleues : objectif 9
	Eider à duvet ( <i>borealis</i> ) : objectif 10
	Harelde kakawi : objectif 11
	Harle huppé : objectif 11

## 7.5 Objectifs de conservation et actions recommandées pour les espèces prioritaires de la RCO 8

Soixante-sept (67) actions, regroupées en cinq volets (suivi et inventaires; acquisition de connaissance; surveillance active; pratiques durables et respectueuses; intervention sur l'habitat), sont proposées pour les espèces prioritaires de sauvagine de la RCO 8. Pour en prendre connaissance, veuillez consulter le document intégral.

## 8. Taïga du Bouclier et plaine hudsonienne (RCO 7)

### 8.3 Utilisation de la RCO 7 par la sauvagine

#### 8.3.1 Migration

On estime que la RCO 7 accueillerait plus de 3 100 000 d'œufs, de bernaches, de cygnes et de canards au moment de la migration printanière (tableau 6).

### 8.3.2 Nidification

La RCO 7 serait l'hôte de près de 320 000 couples nicheurs (tableau 6).

### 8.3.3 Mue

L'information présentée est incomplète, car elle n'est fondée que sur quelques études, mais une chose est certaine, la RCO 7 a un fort potentiel pour accueillir des oiseaux en mue.

### 8.3.4 Hivernage

Selon les informations actuelles, aucune espèce de sauvagine n'hivernerait régulièrement dans la RCO 7.

## 8.4 Espèces prioritaires de la RCO 7

Priorité élevée	Priorité moyenne
Arlequin plongeur : objectif 2 Canard noir : objectif 3	Garrot d'Islande : objectif 4 Bernache cravant : objectif 5 Bernache du Canada (pop. de l'Atlantique) : objectif 6 Bernache du Canada (pop. de l'Atlantique Nord) : objectif 6 Macreuse à bec jaune : objectif 7 Macreuse à front blanc : objectif 7 Harle huppé : objectif 8

## 8.5 Objectifs de conservation et actions recommandées pour les espèces prioritaires de la RCO 7

Vingt-six (26) actions, regroupées en cinq volets (suivi et inventaires; acquisition de connaissance; surveillance active; pratiques durables et respectueuses; intervention sur l'habitat), sont proposées pour les espèces prioritaires de sauvagine de la RCO 7. Pour en prendre connaissance, veuillez consulter le document intégral.

## 9. Plaine et cordillère arctiques (RCO 3)

### 9.3 Utilisation de la RCO 3 par la sauvagine

#### 9.3.1 Migration

La RCO 3 accueillerait plus de 2 200 000 individus migrateurs (tableau 7).

#### 9.3.2 Nidification

La RCO 3 serait l'hôte de plus de 470 000 couples nicheurs (tableau 7).

### 9.3.3 Mue

Étant donné notre manque de connaissances aux latitudes de la RCO 3, les informations présentées sont incomplètes.

### 9.3.4 Hivernage

La partie québécoise de la RCO 3, y compris les polynies dans la baie d'Hudson qui ne sont pas très loin des côtes du Québec, accueillerait plus de 200 000 individus pendant la période hivernale (tableau 7).

## 9.4 Espèces prioritaires de la RCO 3

Priorité élevée	Priorité moyenne
Bernache du Canada (pop. de l'Atlantique) : objectif 2 Eider à duvet ( <i>borealis</i> ) : objectif 3	Eider à duvet ( <i>sedentaria</i> ) : objectif 3 Harle huppé : objectif 4 Harelde kakawi : objectif 5 Fuligule milouinan : objectif 5 Macreuse à bec jaune : objectif 5

## 9.5 Objectifs de conservation et actions recommandées pour les espèces prioritaires de la RCO 3

Vingt-quatre (24) actions, regroupées en cinq volets (suivi et inventaires; acquisition de connaissance; surveillance active; pratiques durables et respectueuses; intervention sur l'habitat), sont proposées pour les espèces prioritaires de sauvagine de la RCO 3. Pour en prendre connaissance, veuillez consulter le document intégral.

## 10. Importance sociale et économique de la sauvagine

Le chapitre 10 fait état de l'importance sociale et économique de la sauvagine car nous croyons que ces informations sont importantes pour le *Plan de conservation de la sauvagine du Québec, 2011*. Ainsi, que ce soit les retombées économiques ou le volet social de l'observation d'oiseaux et de la récolte sportive ou autochtone, ces activités dépendent toutes, à divers degrés, de la prospérité et de la pérennité des populations de sauvagine du Québec.

## 11. Autres plans et initiatives de conservation

La revue des plans de conservation de la sauvagine élaborés à ce jour permet de mettre en perspective les enjeux et les actions entreprises dans le but d'assurer la conservation des espèces. Nous résumons brièvement dans ce chapitre les plans de 1978 et de 1986 rédigés par des experts du SCF.

## 12. Lois, règlements et politiques

L'objectif de ce chapitre est de présenter les principaux outils réglementaires (légaux ou ministériels) qui ont une incidence importante sur les populations de sauvagine au Québec et leur conservation.

## 13. Principaux organismes engagés dans la conservation de la sauvagine

À la suite de la mise sur pied du PCHE en 1989, des partenaires québécois se sont entendus pour mettre leurs efforts en commun. Certains de ces partenaires œuvraient directement pour la conservation de la sauvagine, tandis que d'autres réalisaient des actions de conservation en général, touchant donc également indirectement la sauvagine. Outre les partenaires actuels du PCHE (voir la section 1.4.1), divers autres organismes ont aussi comme objectif la conservation d'une ou des espèces de sauvagine. Le chapitre 13 traite des organismes importants dans la conservation de la sauvagine.

## 14. Mise en œuvre du *Plan de conservation de la sauvagine du Québec, 2011*

Le présent *Plan de conservation de la sauvagine du Québec, 2011* et l'*État des populations de sauvagine du Québec, 2009* (Lepage et Bordage 2013), tous deux rédigés par le SCF-Québec, visaient à dresser l'état de nos connaissances sur la sauvagine, ses habitats et les menaces auxquelles elle fait face. Ces deux documents ont permis de mettre en lumière l'importance du Québec pour la sauvagine à l'échelle de l'Amérique du Nord, entre autres au moment de la nidification (voir les textes relatifs aux espèces et le tableau 2 dans Lepage et Bordage 2013, ainsi que l'annexe 16.1 du présent document). Cette importance est particulièrement vraie pour la Bernache du Canada (populations de l'Atlantique [100 % des effectifs nicheurs se trouvent au Québec] et de l'Atlantique Nord [64 %]), le Canard noir (57 %), l'Eider à duvet (sous-espèce *dresseri* [32 %] et *borealis* [23 %]), l'Arlequin plongeur (population de l'Est [79 %]), la Macreuse à bec jaune (28 %), le Garrot d'Islande (population de l'Est [100 %]), le Harle couronné (28 %), le Grand Harle (30 %) et le Harle huppé (56 %), qui voient tous plus de 20 % de leurs effectifs nicheurs choisir les milieux de nidification du Québec (annexe 16.1). Par ailleurs, pour chacune des RCO, le présent Plan entendait de plus déterminer les espèces prioritaires de sauvagine, établir des objectifs de population pour celles-ci, évaluer les enjeux qui les touchent, établir des objectifs de conservation et recommander des activités à entreprendre ou à maintenir pour atteindre la pleine conservation desdites espèces prioritaires.

Il importe maintenant que les objectifs de conservation énoncés et les actions recommandées pour les espèces prioritaires de chacune des RCO présentes au Québec (chapitres 4 à 9) soient pris en compte, non seulement par le SCF, mais par tous les acteurs qui ont un rôle à jouer dans la conservation de la sauvagine. Comme le prône l'ICOAN, le partenariat et les collaborations sont primordiaux dans la mise en œuvre du *Plan de conservation de la sauvagine du Québec, 2011*. La coordination des activités de conservation permettra d'étendre les gains sur un territoire plus vaste, tout en évitant le chevauchement des efforts. Nous croyons que l'utilisation des RCO comme unités de référence spatiale permettra de rapprocher tous les partenaires régionaux dans la planification et la réalisation d'actions de conservation des

oiseaux, mais toutes autres approches de collaboration, même locales, peuvent être bénéfiques lorsque les pistes d'action sont bien choisies. L'annexe 16.1 présente une compilation des effectifs et des densités de sauvagine dans chacune des RCO et met ainsi en perspective l'importance relative des RCO l'une par rapport à l'autre quant à leur contribution pour la sauvagine; l'importance relative des RCO pourra servir à prioriser les mesures de conservation au moment de leur mise en œuvre.

Divers partenaires et intervenants peuvent mettre l'épaule à la roue selon les volets d'actions proposées dans le présent document et la spécialité de chacun (voir le tableau 8 ci-dessous, récapitulant toutes les actions proposées). De son côté, le SCF prendra une part active à la mise en œuvre des activités proposées, dans la mesure où celles-ci relèvent de ses mandats et selon les ressources disponibles, tant financières qu'humaines. Les recommandations formulées dans le présent document seront régulièrement revues par le SCF et prises en compte dans le cadre de la recherche continue d'amélioration des activités d'inventaires et de suivis des oiseaux migrateurs.

Bien que plusieurs des actions suggérées dans le volet « **suivi et inventaires** » soient des activités récurrentes du SCF, certaines actions vont toutefois au-delà et il est certain que cette organisation ne pourra pas combler, à elle seule, tous les besoins énoncés dans ce volet (voir le volet 1 du tableau 8). Ainsi, d'autres organisations peuvent jouer un rôle à cet égard. Le SCF saisira les occasions d'accroître ses collaborations, notamment avec les organisations autochtones pour les RCO nordiques. Les communautés et les organisations autochtones pourraient, par exemple, participer au suivi d'espèces nordiques, tant en matière de dénombrements que de baguage d'oiseaux. Des collaborations pourraient s'établir avec le Ministère des Ressources naturelles et de la Faune (MRNF), qui conduit des dénombrements aériens destinés à documenter les aires de concentration des oiseaux aquatiques (ACOA), même si leur objectif n'est pas de dénombrer précisément les espèces de sauvagine.

Si le suivi d'espèces de sauvagine est primordial dans le volet « **suivi et inventaires** », celui des habitats l'est tout autant. Par exemple, au milieu des années 1990, le Centre Saint-Laurent d'Environnement Canada a instauré un suivi de la végétation des milieux humides du tronçon fluvial et d'une partie de l'estuaire du Saint-Laurent. Dans la même veine, l'*Atlas de conservation des terres humides de la vallée du Saint-Laurent* (Service canadien de la faune 2006) pourrait inspirer un projet pour l'ensemble du Québec, y compris le Nunavik. Dans le domaine de la cartographie d'habitat, soulignons les efforts de Canards Illimités Canada – section Québec qui a cartographié avec beaucoup de précisions les habitats de 15 des 17 MRC (Canards Illimités Canada 2007f) et qui a rendu publique cette cartographie. Ces exercices de cartographie sont un premier pas dans une optique de suivi à long terme des habitats, dont les milieux humides. Pour sa part, le SCF développe depuis quelques années une « approche paysage » afin de mieux identifier les besoins des oiseaux migrateurs en matière de conservation d'habitats. Les projets pilotes fourniront des pistes de développement dans l'avenir. Entre autres, l'établissement de collaborations – ou l'amélioration de collaborations existantes – en ce qui a trait aux outils cartographiques serait souhaitable. Ces données sur l'habitat peuvent être précieuses pour expliquer de potentiels changements qui surviendraient dans les populations de sauvagine, tant sur le plan de la répartition des oiseaux que sur celui de leur abondance.

Le volet « **acquisition de connaissances** » de chaque RCO propose des actions qui sont, pour la plupart, orientées vers l'écologie et la dynamique des espèces (voir le volet 2 du tableau 8); ce volet répond au besoin de se doter d'une « assise biologique solide » si on reprend les termes de l'Orientation 1 du *Plan d'action quinquennal pour la mise en œuvre de l'ICOAN*

(Bélanger et coll. 2003). Pour faciliter la réalisation de ces actions, une des stratégies possibles pourrait être de créer un groupe de chercheurs issus du milieu universitaire québécois, de spécialistes gouvernementaux et non gouvernementaux, et intéressés par la conservation de la sauvagine (écologie et physiologie animale et végétale, santé animale, écotoxicologie, développement durable, aménagement écosystémique, etc.). Le SCF pourrait, entre autres, s'assurer que ce groupe soit mis au courant des diverses recommandations d'acquisition de connaissances tirées des plans stratégiques des plans conjoints d'espèces (PCCN, PCOA, PCCM). Ces recommandations pourraient alors devenir autant d'occasions de projets de recherche, puisque ces plans conjoints d'espèces offrent du financement. Par ailleurs, la direction générale des sciences et de la technologie d'Environnement Canada pourrait aussi jouer un rôle dans ce volet puisqu'elle est responsable d'effectuer des recherches en vue de mieux comprendre la faune, la biodiversité, l'eau, l'air, le sol, le climat, les prédictions environnementales et les technologies environnementales.

Les actions du volet « **surveillance active** » concernent surtout des activités du SCF et d'Environnement Canada en lien avec divers plans d'intervention (p. ex. Plan d'intervention d'urgence en cas de déversement d'hydrocarbures [PIU], Plan d'intervention en cas de mortalité d'oiseaux [PIMO]), des enquêtes (p. ex. Enquête nationale sur les prises) et l'application des lois (voir le volet 3 du tableau 8). L'application des lois et des règlements relève des agents officiels et Environnement Canada y participe activement. Il existe cependant bien d'autres types de surveillance auxquels peuvent prendre part d'autres organismes. Par exemple, il y a eu dans le passé et il existe encore des cas où des activités de surveillance de colonies sont menées par des organismes locaux. Le SCF a même déjà observé les effets bénéfiques de la simple présence humaine pour la prévention du braconnage sur des îles, si cette présence respecte le besoin de tranquillité des oiseaux (J.-F. Rail, SCF, comm. pers.). Le SCF pourrait conseiller les organismes intéressés à agir à cet égard. Une autre sphère d'activités où la contribution des experts peut être déterminante est l'évaluation des effets environnementaux des projets soumis à la *Loi canadienne sur l'évaluation environnementale* et ses règlements. En effet, il est souhaitable que les experts du SCF soient consultés au moment des processus d'évaluation environnementale afin qu'ils puissent émettre des recommandations quant aux besoins des espèces, de manière à ce que les projets ne causent aucun effet négatif important sur l'environnement. L'évaluation environnementale est un processus clé dans la conservation de la sauvagine, en raison de sa nature préventive. Enfin, plusieurs actions de ce volet se rapportent au besoin d'augmenter la surveillance au moment de la nidification dans certains refuges d'oiseaux migrateurs (ROM) et réserves nationales de faune (RNF) ou au moment de la chasse.

Le volet « **pratiques durables et respectueuses** » présente des actions qui sont presque toutes en lien avec l'exploitation des ressources naturelles (dont les activités forestières, minières, pétrolières, gazières et la production d'énergie) ou l'utilisation du territoire (dont les activités agricoles et le développement industriel et urbain) (voir le volet 4 du tableau 8). Si ces actions sont prises en compte et réalisées, elles seront parmi celles qui auront le plus d'effets sur la santé de la sauvagine et donc, sur sa conservation à long terme. La portée très large de ces actions fait aussi en sorte qu'elles auraient un impact positif sur l'ensemble des oiseaux et de la biodiversité. Les actions proposées dans ce volet cherchent surtout à interpellier les divers intervenants afin que leurs pratiques d'utilisation et d'exploitation soient durables et saines pour l'environnement.

Au plan fédéral, mentionnons la Stratégie de développement durable de Pêches et Océans Canada (MPO; Pêche et Océans Canada 2006), qui vise entre autres à combler les besoins d'une industrie de la pêche en évolution, tout en reconnaissant les principes de développement durable ainsi que les approches de précaution et des écosystèmes. Ainsi, comme la pêche et



l'aquaculture peuvent avoir des incidences sur les écosystèmes marins, le MPO prend en compte les effets des pêches et des activités aquacoles sur les autres composantes de l'écosystème, y compris les espèces capturées accidentellement et les répercussions sur les fonds marins (gestion des incidences environnementales). Les mesures proposées pourront certainement profiter à la sauvagine, particulièrement aux canards de mer qui peuvent être touchés soit par la surpêche possible de leurs proies, soit par des captures accidentelles.

La « prise accessoire » est d'ailleurs un enjeu pour Environnement Canada en lien avec son *Règlement sur les oiseaux migrateurs*. Ainsi, bien que le *Règlement sur les oiseaux migrateurs* aux termes de la *Loi de 1994 sur la convention concernant les oiseaux migrateurs* interdise de nuire aux oiseaux migrateurs, d'endommager ou de détruire leurs nids ou leurs œufs, bon nombre sont détruits involontairement au cours d'activités telles que l'exploitation forestière, l'exploitation minière, l'agriculture, la production et la transmission d'électricité, la pêche, la gestion des infrastructures et le développement urbain. Ce type de dommage causé par inadvertance aux oiseaux migrateurs est appelé « prise accessoire » et constitue une activité illégale. Environnement Canada fait la promotion de la conformité à son règlement en recommandant, entre autres, d'éviter d'entreprendre des activités potentiellement destructrices pendant les périodes clés afin de réduire le risque de destruction des nids (Environnement Canada 2011a). Ainsi, les lignes directrices en matière d'évitement proposées par Environnement Canada permettent d'aider les propriétaires fonciers, les gestionnaires d'activités et les représentants de l'industrie – qui mènent des activités et des projets sur terre et en mer partout au Canada – à se conformer au *Règlement sur les oiseaux migrateurs*.

Au plan provincial, le gouvernement du Québec a sanctionné la *Loi sur le développement durable* en avril 2006. Cette loi, qui établit un cadre de gestion pour tous les ministères, organismes et entreprises du gouvernement du Québec, identifie 16 principes à prendre en compte par l'administration publique dans ses interventions, dont les trois suivants, qui ont une incidence sur l'environnement : « préservation de la biodiversité » (le maintien des espèces, des écosystèmes et des processus naturels qui entretiennent la vie est essentiel pour assurer la qualité de vie des citoyens); « respect de la capacité de support des écosystèmes » (les activités humaines doivent être respectueuses de la capacité de support des écosystèmes et en assurer la pérennité); « production et consommation responsables » (des changements doivent être apportés dans les modes de production et de consommation en vue de rendre ces dernières plus viables et plus responsables sur les plans social et environnemental) (Ministère du Développement durable de l'Environnement et des Parcs du Québec 2006). Afin de mettre en œuvre la *Loi sur le développement durable*, le gouvernement du Québec s'est doté d'une Stratégie gouvernementale de développement durable (Gouvernement du Québec 2007), qui touche plus de 150 ministères, organismes et entreprises de l'État. Ainsi, pour tendre progressivement vers un développement durable, cette stratégie demande à chaque ministère et organisme de l'État de préparer, puis mettre en œuvre des plans d'action exposant les moyens qu'il entend prendre pour contribuer aux objectifs. C'est le Ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs (MDDEP) qui a la responsabilité de coordonner l'action gouvernementale et de promouvoir le développement durable au sein du gouvernement et de la société québécoise.

Le Plan stratégique du MDDEP pour 2009-2014 (Ministère du Développement durable de l'Environnement et des Parcs du Québec 2009b) présente des orientations, dont certaines touchent la conservation de la sauvagine en général. Ainsi, l'orientation « Lutter contre les changements climatiques et réduire la pollution atmosphérique » est accompagnée du *Plan d'action 2006-2012 - Le Québec et les changements climatiques : un défi pour l'avenir*, qui vise à réduire les émissions de gaz à effet de serre et à s'adapter aux changements climatiques

(Ministère du Développement durable de l'Environnement et des Parcs du Québec 2008); on y trouve notamment des mesures pour l'environnement, les ressources naturelles et le territoire. La Stratégie sur la diversité biologique du gouvernement du Québec et les mesures proposées (Ministère du Développement durable de l'Environnement et des Parcs du Québec 2005b) pourraient avoir des effets bénéfiques pour la sauvagine dans les décennies à venir, puisqu'elles touchent bon nombre de domaines d'intervention (énergie, faune, forêts, milieu agricole, mines, industries, tourisme et municipalités).

Parmi d'autres actions gouvernementales qui peuvent procurer des bienfaits pour la sauvagine, notons les efforts du Ministère des Ressources naturelles et de la Faune à proposer un nouveau modèle de gestion forestière qui tienne compte des nouvelles approches d'aménagement forestier (dont l'aménagement écosystémique) et de l'impact des changements climatiques sur les forêts (Ministère des Ressources naturelles et de la Faune du Québec 2009a). Ainsi, la *Loi sur l'aménagement durable du territoire forestier* (2010) propose des modifications qui contribuent à renforcer ce nouveau modèle de gestion forestière. Pour ce qui est des activités d'exploration et d'exploitation d'hydrocarbures en milieu marin, le gouvernement du Québec a amorcé la réalisation d'un programme d'évaluations environnementales stratégiques afin de bien encadrer la conduite de ces activités (Gouvernement du Québec 2009b). La publication du rapport synthèse final, intégrant les recommandations visant à protéger le milieu marin des effets d'une éventuelle mise en valeur des hydrocarbures, était attendue pour 2012. Quant au développement éolien, le MRNF a mis de l'avant des mesures pour s'assurer que l'implantation d'éoliennes s'effectue dans le respect de l'environnement. Entre autres, pour obtenir leur certificat d'autorisation, les promoteurs doivent dorénavant déposer un programme de suivi de la faune aviaire – d'une durée de trois ans après la mise en service d'un parc éolien – visant à évaluer le taux de mortalité des oiseaux et l'utilisation par les oiseaux du parc éolien. Enfin, une des trois orientations de la Stratégie minérale du Québec, adoptée en 2009 et coordonnée par le MRNF, est d'assurer un développement minéral respectueux de l'environnement (Ministère des Ressources naturelles et de la Faune du Québec 2009c).

Pour ce qui est de l'agriculture, c'est le rapport de la Commission sur l'avenir de l'agriculture et de l'agroalimentaire québécois (Commission Pronovost), rendu public en 2008, qui a inspiré au Ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation (MAPAQ) une nouvelle vision. Ainsi, une des priorités d'action qui a été établie à la lumière du rapport est la protection de l'environnement (Ministère de l'Agriculture des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec 2009a). La réalisation d'actions dans les axes suivants aura certainement une incidence sur les habitats de la sauvagine en milieu agricole : améliorer la qualité de l'eau, réviser la stratégie phytosanitaire valorisant les solutions de rechange aux pesticides et l'utilisation rationnelle de ces derniers, bonification et mise en œuvre du programme Prime-Vert. En ce qui concerne le programme de soutien financier Prime-Vert, qui est en vigueur jusqu'en 2013, le MAPAQ l'a élaboré afin d'aider les producteurs agricoles à relever les défis que représentent le respect de l'environnement, la cohabitation harmonieuse sur le territoire, la qualité de l'eau et la réduction ou l'évitement des émissions de gaz à effet de serre (ministère de l'Agriculture des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec 2009b). En plus du secteur agricole, le MAPAQ mentionne vouloir accompagner les exploitants d'entreprises piscicoles dans la réduction des rejets en phosphore, grâce à la Stratégie de développement durable de l'aquaculture en eau douce, qui vise, entre autres, la protection du milieu aquatique (Table filière de l'aquaculture en eau douce au Québec 2003).

Quant au Ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire<sup>1</sup> (MAMROT), son plan d'action 2009-2013 propose d'intégrer le développement durable au cœur de la démarche de révision de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* et de ses moyens de mise en œuvre, et d'améliorer la capacité des municipalités locales, des municipalités régionales de comté (MRC) et des communautés métropolitaines à prendre en compte les principes de développement durable dans leurs planifications et leurs interventions en aménagement du territoire (Ministère des Affaires municipales des Régions et de l'Occupation du territoire 2009). Ces mesures pourront avoir des répercussions sur la conservation de la sauvagine en milieu urbain et périurbain. De plus, le MAMROT diffuse une collection de guides de bonnes pratiques sur la planification territoriale et le développement durable.

La Stratégie de navigation durable pour le Saint-Laurent, initiative du Plan d'action Saint-Laurent découlant de la troisième Entente Canada-Québec sur le Saint-Laurent, vise l'harmonisation du développement des activités de la navigation avec la protection des écosystèmes et celui des autres usages du Saint-Laurent (D'Arcy et Bibeault 2004). Parmi les actions proposées dans le cadre de cette stratégie, mentionnons le maintien de la mesure volontaire de réduction de vitesse des navires commerciaux en cours dans le tronçon Montréal-Sorel (secteur le plus sensible entre Cornwall et Montmagny) afin de contrer l'érosion par le batillage, et la documentation de l'impact des embarcations de plaisance sur l'érosion des rives dans les chenaux étroits du lac Saint-Pierre. La prévention de l'érosion des rives de ce secteur préserve des habitats de reproduction pour la sauvagine.

En plus des gouvernements et des ministères, les organisations qui œuvrent pour l'environnement peuvent participer à la réalisation d'actions du volet « **pratiques durables et respectueuses** ». Citons par exemple la Fondation de la faune du Québec, qui a instauré un programme pilote intitulé « Mise en valeur de la biodiversité des cours d'eau en milieu agricole », en collaboration avec l'Union des producteurs agricoles et de nombreux autres partenaires publics et privés (Fondation de la faune 2009). Quant au Regroupement QuébecOiseaux, il a entre autres produit un dépliant pour la protection du Garrot d'Islande, de même que sensibilisé les gestionnaires de territoires de pêche (zones d'exploitation contrôlée [ZEC] et pourvoies) à l'importance des lacs sans poissons pour cette même espèce (Regroupement QuébecOiseaux 2010). Notons au passage l'existence de deux programmes de financement destinés à soutenir des projets communautaires : le programme Interactions communautaires – Plan d'action Saint-Laurent et le programme ÉcoAction. Par ailleurs, ce volet propose parfois des actions visant à sensibiliser le public en général. Dans ces cas, les partenaires à privilégier pour mener à bien ces actions seraient les organismes locaux, car le message pourra alors revêtir une couleur locale et être ainsi mieux reçu (p. ex., sensibilisation des plaisanciers à l'importance de ne pas débarquer sur les îles du tronçon fluvial durant la nidification et l'élevage des couvées).

Toutes ces mesures, et d'autres non mentionnées, touchent de près ou de loin la sauvagine, et répondent aux préoccupations soulevées dans les actions listées sous le volet « **pratiques durables et respectueuses** ». Pour aller encore plus loin, il serait important que les divers réseaux d'acteurs et de décideurs s'inspirent du présent document afin que la conservation des oiseaux migrateurs, dont la sauvagine, soit intégrée dans la planification des activités humaines.

---

<sup>1</sup> Au moment de la publication du présent document, le MAMROT avait été désigné sous le nom d'Affaires municipales et Occupation du territoire, le MDDEP portait le nom de Développement durable, Environnement et Lutte contre les changements climatiques, et le MRNF avait été refondu en Forêts, Faune et Parcs ainsi qu'en Énergie et Ressources naturelles.

Comme plusieurs des objectifs et des actions proposés dans le volet « **intervention sur l'habitat** » touchent la réalisation d'activités de conservation d'habitats sur le terrain (voir le volet 5 du tableau 8), le Plan conjoint des habitats de l'Est semble le cadre tout indiqué pour obtenir des résultats. En effet, le PCHE, fier de ses 20 ans d'expertise, a une longue liste d'actions de conservation réalisées, tant sur le plan de la protection que sur celui de la restauration des milieux humides et des terres hautes adjacentes, le long du fleuve Saint-Laurent, des rivières Outaouais et Saguenay, en Abitibi et en forêt boréale. Il est à noter que le PCHE a d'ailleurs tenu compte des nouveaux défis de la conservation pour toutes les espèces d'oiseaux, et non seulement la sauvagine, dans son plan stratégique 2007-2012 (Plan conjoint des habitats de l'Est 2007). Parmi les activités des partenaires du PCHE, soulignons le travail de Canards Illimités Canada à réaliser des plans régionaux de conservation et la cartographie détaillée des milieux humides, afin de sensibiliser les élus, les responsables de l'aménagement du territoire, les autres acteurs locaux et les citoyens à l'importance des milieux humides.

Outre les partenaires du PCHE, d'autres organisations, gouvernementales ou non, peuvent prendre part à des actions relatives à la conservation de l'habitat, que ce soit pour un site particulier ou encore un type d'intervention précis. Il serait important de tirer profit de tous les programmes déjà existants (non seulement les plans conjoints d'espèces, mais également les plans de rétablissement ou de gestion des espèces en péril, le Programme des dons écologiques, le Programme d'intendance de l'habitat pour les espèces en péril, les divers fonds fédéraux [Fonds interministériel pour le rétablissement, Fonds pour le rétablissement des espèces en péril, Fonds autochtone de développement des capacités et Fonds autochtone pour la protection de l'habitat essentiel], la Fondation Hydro-Québec pour l'environnement, Partenaires pour la nature, etc.) afin d'optimiser les occasions de protéger l'environnement.

À cet égard, deux initiatives gouvernementales sont intéressantes dans le contexte de la conservation de la sauvagine. D'abord, la Stratégie fédérale sur les aires marines protégées, coordonnée par le MPO, encadre la mise sur pied d'un réseau d'aires marines protégées qui contribuera à la santé des océans et des milieux marins du Canada (Pêche et Océans Canada 2005). La responsabilité de ce réseau est partagée entre le MPO, Parcs Canada et Environnement Canada, qui sont chargés d'établir et de gérer ces zones. Parmi les trois types de protection fédérale du réseau d'aires marines protégées, on trouve les « réserves marines de faune » qui pourraient être créées pour protéger et conserver les habitats de diverses espèces sauvages, y compris les oiseaux migrateurs et les espèces menacées. L'autre initiative gouvernementale est le réseau des aires protégées du Québec, sous la responsabilité du MDDEP. Les aires protégées découlent de la *Loi sur la conservation du patrimoine naturel*, dont l'objectif est de sauvegarder le caractère, la diversité et l'intégrité du patrimoine naturel du Québec par des mesures de protection de sa diversité biologique et des éléments des milieux naturels qui conditionnent la vie (Gouvernement du Québec 2010b). Les aires protégées comptabilisées par le MDDEP couvrent un large spectre, allant des réserves écologiques aux parcs nationaux, aux habitats fauniques, aux réserves nationales de faune, aux milieux naturels en terres privées voués à la conservation. Ces aires protégées sont administrées par diverses instances gouvernementales (dont Environnement Canada [RNF et ROM], Parcs Canada [parc nationaux et réserves de parc national du Canada] et MPO [zones de protection marines; aucune n'existe encore au Québec]), personnes morales et individus. En date de novembre 2009, les aires protégées couvraient 8,14 % du territoire québécois (Ministère du Développement durable de l'Environnement et des Parcs du Québec 2009a), mais de nouvelles aires protégées sont planifiées puisque le gouvernement du Québec a annoncé la conservation de 12 % du territoire d'ici 2015 (Ministère du Développement durable de l'Environnement et des Parcs du Québec 2009b).

Enfin, un mot à propos des aires de concentration des oiseaux aquatiques (ACOA), qui représentent un des types d'habitats fauniques comptant dans les aires protégées du MDDEP. Le *Règlement sur les habitats fauniques* du Québec définit ces aires de concentration d'oiseaux de la façon suivante : lieux fréquentés par des oies ou des canards (50 oiseaux/km) lors des périodes de nidification ou de migration. Or, parmi les actions proposées dans le présent Plan de conservation de la sauvagine, il y a la protection de sites fréquentés en période de mue ou d'hivernage. Comme plusieurs ACOA sont également le lieu de la mue (p. ex. baie des Îlets Jérémie, baie de Mille Vaches) ou de l'hivernage (p. ex. La Malbaie, pointe aux Ivrognes) pour de grandes concentrations de canards, il serait donc opportun de considérer la possibilité d'inclure toutes les concentrations d'oiseaux aquatiques, peu importe la période à laquelle les oiseaux sont présents.

En plus des lois, politiques et règlements énoncés au chapitre 12, la plupart sous responsabilité fédérale, d'autres leviers peuvent soutenir le volet « **intervention sur l'habitat** ». Entre autres, le MDDEP administre la *Politique de protection des rives, du littoral et des plaines inondables*, qui a été révisée en 2005 afin de protéger davantage les zones de grand courant des plaines inondables (Gouvernement du Québec 2005). De plus, une politique de conservation et de gestion durable des milieux humides était en cours d'élaboration par le MDDEP en 2007 et devrait promouvoir, encadrer et améliorer la gestion durable des milieux humides au Québec, notamment ceux situés en terres privées (Ministère du Développement durable de l'Environnement et des Parcs du Québec 2007).

Pour clore ce chapitre sur la mise en œuvre du Plan de conservation de la sauvagine, mentionnons qu'il est essentiel de tirer pleinement profit de la synergie possible entre les diverses initiatives de conservation. Ainsi, les initiatives et les partenariats devraient adopter une vision allant au-delà de la conservation de la sauvagine, et viser plutôt la conservation élargie de toutes les espèces d'oiseaux prioritaires afin que ce soit toute la biodiversité qui en bénéficie. Par exemple, il faut voir la mise à jour régulière du PNAGS comme une occasion de considérer de nouvelles façons de faire, et les révisions des lois et des politiques comme des opportunités d'y inclure des bonnes pratiques de gestion. Il sera important de tenir informés les Autochtones des démarches et des projets relatifs à la conservation de la sauvagine afin qu'ils puissent y participer pleinement. Même si la biodiversité a fait l'objet d'une année internationale en 2010, souhaitons qu'elle ne tombe dans l'oubli mais qu'au contraire, elle rallie toujours plus d'intéressés et demeure un sujet d'actualité prisé!

## 16. Annexes

### 16.1 Importance des RCO l'une par rapport à l'autre sur le plan de leur contribution à la sauvagine nicheuse

Le tableau 9 permet de mettre en lumière l'importance des RCO l'une par rapport à l'autre pour ce qui est de leur **contribution à la sauvagine au moment de la reproduction**. Bien qu'incomplet parce que certaines espèces ne présentent pas d'effectifs nicheurs ni de densités pour chacune des RCO alors qu'elles y sont présentes, ce tableau permet néanmoins de dresser quelques grands constats.

La **RCO 13** présente une contribution certaine sur le plan des canards barboteurs, malgré le fait qu'elle soit la plus petite RCO au Québec, puisque la densité maximale de six espèces s'y

trouve (Canard branchu, Canard chipeau, Canard d'Amérique, Canard colvert, Canard souchet et Sarcelle d'hiver); par contre, la RCO 13 n'est pas importante du point de vue des effectifs nicheurs, puisque seul le Canard chipeau y obtient ses effectifs les plus élevés. La RCO 13 semble donc une bonne candidate pour la mise en place d'actions visant la conservation de canards barboteurs, quoique le Québec ne comporte pas une grande part de responsabilité à la conservation de ces canards à l'échelle nord-américaine (voir la proportion des effectifs nicheurs au Québec dans le tableau 9).

La **RCO 14** n'est le lieu d'aucune densité maximale ni d'effectifs nicheurs les plus élevés pour aucune espèce de sauvagine, bien qu'on reconnaisse son importance pour les colonies d'Eider à duvet *dresseri*.

Dans la **RCO 12**, au moins six espèces obtiennent leur densité maximale au Québec (Canard noir, Fuligule à collier, Petit Garrot, Harle couronné, Garrot à œil d'or et Grand Harle), dont quatre espèces cavicoles. La RCO 12 hébergerait aussi les effectifs nicheurs les plus élevés pour le Canard branchu, le Petit Garrot et le Harle couronné. La RCO 12 est donc une bonne candidate pour l'instauration d'actions de conservation de canards nichant en milieu forestier.

L'intérêt particulier de la **RCO 8** réside au fait qu'elle est l'hôte des effectifs nicheurs les plus élevés au Québec pour au moins dix espèces de sauvagine (Bernache du Canada « population résidente » [moins intéressant considérant qu'il s'agit d'une espèce « indésirable »], Canard d'Amérique, Canard noir, Canard colvert, Sarcelle à ailes bleues, Sarcelle d'hiver, Fuligule à collier, Eider à duvet *dresseri*, Garrot à œil d'or et Garrot d'Islande), bien que cela puisse en partie être attribuable au fait qu'elle figure au second rang pour sa superficie. De plus, la Sarcelle à ailes bleues et le Garrot d'Islande y obtiennent leur densité maximale. La RCO 8 représente donc une bonne candidate comme lieu de conservation d'une grande diversité d'espèces de sauvagine, tant de canards barboteurs et plongeurs que de canards de mer.

La **RCO 7** montre une contribution importante pour les fuligules et les canards de mer; ainsi, six espèces y ont leurs effectifs nicheurs les plus élevés au Québec (Fuligule milouinan, Petit Fuligule, Arlequin plongeur, Macreuse à front blanc, Macreuse à bec jaune et Grand Harle). On y trouve également la densité maximale du Petit Fuligule et de la Macreuse à front blanc. La RCO 7 pourrait donc faire l'objet d'actions dirigées vers la conservation de canards de mer nicheurs, entre autres.

Quant à la **RCO 3**, bien qu'elle soit la plus nordique des RCO au Québec, huit espèces ou populations y ont leurs effectifs nicheurs les plus élevés (Bernache du Canada « population Atlantique » et « population Atlantique Nord », Cygne siffleur, Canard pilet, Eider à duvet *borealis*, Eider à duvet *sedentaria*, Harelde kakawi et Harle huppé) et au moins huit espèces – pour la plupart les mêmes – y obtiennent leur densité maximale (Bernache du Canada « population Atlantique » et « population Atlantique Nord », Cygne siffleur, Canard pilet, Fuligule milouinan, Macreuse à bec jaune, Harelde kakawi et Harle huppé). Les actions mises sur pied dans la RCO 3 contribueraient ainsi à la conservation d'une belle variété d'espèces de sauvagine.

En résumé, les densités les plus élevées au Québec se trouvent dans les RCO 13 (canards barboteurs), 12 (surtout des canards cavicoles) et 3 (plusieurs espèces ou populations de

sauvagine) et les effectifs nicheurs les plus élevés dans les RCO 8 (plusieurs espèces de sauvagine), 7 (surtout des canards de mer) et 3 (surtout les bernaches et les canards de mer), la superficie supérieure de ces trois RCO pouvant cependant expliquer en partie les résultats concernant les effectifs nicheurs les plus élevés.

PRÉLIMINAIRE

**[www.ec.gc.ca](http://www.ec.gc.ca)**

Pour des renseignements supplémentaires :

Environnement Canada

Informathèque

10, rue Wellington, 23<sup>e</sup> étage

Gatineau (Québec) K1A 0H3

Téléphone : 1-800-668-6767 (au Canada seulement) ou 819-997-2800

Télécopieur : 819-994-1412

ATS : 819-994-0736

Courriel : [enviroinfo@ec.gc.ca](mailto:enviroinfo@ec.gc.ca)